

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2019

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Danielle FAVIER, Dominique GADOU,

MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, , Aimé VUAILLAT,

Gérard CHABOUD-GRILÉ, Guillaume ARRU-GALLART, Gérald REVEYRAND.

ABSENTS (excusés) : Mme Martine MÉRAUD, avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ,

Mme Monique PERRIOL,

Mme Isabelle COURTIAL, avec pouvoir à M. Maurice BELANTAN,

M. Damien RIGOLLET, avec pouvoir à M. André CHABERT,

M. Jean-Marc GUILLET, avec pouvoir M. Jean BELANTAN,

M. Bernard PIÉGAY.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

I. URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

1. Déclarations préalables

- ✚ Mme Brigitte GUINET : construction d'un mur de clôture, rue du mollard bayet,
- ✚ M. Denis JAILLET : pose de panneaux photovoltaïques, route du vingt-un,
- ✚ M. Michaël CHARVET: construction d'un abri de jardin, rue saint martin,
- ✚ M. Serge SALAMAN : pose de panneaux photovoltaïques, chemin de malétang,
- ✚ M. Morgan GILES : modification de toiture, route des alpes,
- ✚ M. Alain BATHIAS : pose de jacobines, rue du train de l'est,
- ✚ M. Pascal CHESSEL : modification d'ouverture, chemin de la dame des bois,
- ✚ Mme Martine MORANDI : construction d'un abri de jardin, impasse de la scierie,
- ✚ M. Maxime HALLER : pose de fenêtres de toit, chemin de la levaz.

2. Permis de construire

- ✚ M. Didier DI MURRO : construction d'une maison, rue de l'an 524,
- ✚ M. Jean CAUDY : construction d'une maison, impasse des modistes,
- ✚ M. Julien BOURGEOIS : construction d'une maison, rue du cholard,
- ✚ M. Cédric REVIT : construction d'une maison, rue du cholard.

3. Travaux PLU

L'élaboration du PLU doit se poursuivre, pour cela il convient de signer un avenant avec le cabinet qui élabore le projet : montant de l'avenant : 20 976 € TTC.

La réalisation de la carte des aléas n'est pas nécessaire. Il faudra se conformer au SCOT qui sera défini pour les années 2020-2040. Accord du conseil municipal.

II. PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'accorder une prime exceptionnelle au personnel communal de 165 € pour les temps complets et 57 € et 66 € pour les temps non complets sous forme de chèque cadeau.

Le recrutement d'adjoint technique se poursuit pour remplacer M. Hubert GAUTHIER.

III. PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX avec la société MT communication

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la publicité lumineuse est interdite, le projet est donc abandonné. Des devis seront demandés pour installer un panneau comportant uniquement des informations, à des sociétés spécialisées.

IV. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Un point d'apport volontaire a été rajouté au stade. Le SICTOM demande à tous ses adhérents de se prononcer sur une diminution des fréquences de ramassage.

L'assemblée est peu encline à cette demande. Le Conseil municipal souhaiterait l'harmonisation du service pour tous (suppression du porte-à-porte sur certains territoires) avant d'envisager une diminution de fréquence des tournées.

V. PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale du Bugey a été porté à 20 km.

Notre commune est désormais concernée par les mesures de ce Plan.

Des informations parviendront par la poste dans chaque foyer du village.

Le PPI devra être intégré au Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

VI. Rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert du Centre de Loisirs

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a repris la compétence Centre de Loisirs pour notre commune depuis le 01/01/2019. Il convient de le formaliser en approuvant les rapports N°1 et N°2 de la CLECT, qui permettent d'établir les transferts financiers suite à cette opération. Accord du conseil municipal.

VII. DIVERS

-L'esprit Bistro devrait ouvrir prochainement.

-Les panneaux pour les élections européennes seront implantés à côté du bureau de vote.

-La fibre devrait arriver sur la commune : il convient de vérifier « l'adressage » des logements, afin que l'installation puisse se faire correctement.

-L'association Mali Mélo n'aura pas d'activité cette année (motivation faible des adhérents).

-Suite au vote du budget, Gérard CHABOUD apporte des informations sur le coût des produits d'entretien : l'approvisionnement en papier toilette représente plus de 2 400 € par an.

3 à 4 lessives par jour sont nécessaires, la surface de locaux à nettoyer est d'environ 4 à 5000 m² : tout ceci représente une somme importante, sans compter le matériel (chariots, balais, etc.).